



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0088

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (CERF-RA) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0088**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (CERF-RA) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (CERF RA) est une association créée, en 2009, à l'initiative de collectivités territoriales (Région Rhône-Alpes, Communauté urbaine de Lyon, Départements). Elle est basée à Lyon.

Son objet est de promouvoir et renforcer, au niveau du territoire de la Région Rhône-Alpes, les échanges de connaissances et de savoir-faire entre les différents acteurs du foncier et de l'immobilier, dans la perspective d'apporter des méthodes et des outils appliqués à l'action foncière et nécessaires à la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable du territoire.

Cette association rassemble des acteurs du foncier et de l'immobilier tant du secteur public régional (Région, Départements, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), établissement public foncier local (EPFL)) que du secteur privé (agences d'urbanisme, conseil en architecture, en urbanisme et en environnement (CAUE), société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), centre d'études de la conjoncture immobilière (CECIM), syndicat national des aménageurs lotisseurs, institut français de l'expertise immobilière, ordre des géomètres experts, fédération des promoteurs immobiliers, etc.).

Conçu pour être un centre de ressources et de compétences sur ces domaines particuliers du foncier et de l'immobilier, ses missions principales sont les suivantes :

- accompagner les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières : outils d'aide à la décision, appui juridique, accompagnement de projets,
- consolider la culture du foncier et la diffusion des savoir-faire au travers de l'organisation d'ateliers trimestriels portant sur des sujets à enjeux,
- renforcer la carte de formations sur le foncier à l'échelle régionale,
- améliorer les méthodes d'observations foncières.

Pour accomplir ces missions, le CERF RA s'appuie sur l'expertise de tous ses adhérents. Cette mise en réseau des compétences à l'échelle régionale constitue la spécificité et la force du CERF RA, qui bénéficie en retour à ses adhérents.

Modalités de représentation

Le CERF RA compte une cinquantaine de membres actuellement.

La Communauté urbaine de Lyon figurait parmi les 10 membres fondateurs du CERF RA.

Le CERF-RA est administré par un conseil d'administration composé de 24 administrateurs, désignés par 5 collèges, pour une durée de 4 ans, étant précisé que, pour le collège des fondateurs, chaque membre fondateur dispose statutairement d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au conseil d'administration. La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc d'un siège de représentant titulaire et d'un siège de représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (CERF-RA).

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne monsieur Roland Crimier en tant que titulaire et monsieur Michel Le Faou en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association CERF-RA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.